



Droit de decouvert : en ai-je le droit en percevant l'AAH ?

Par **alan**, le **14/11/2011** à **03:25**

Bonjour,rnrnMa banque X me refuse un droit de découvert et je vis de l'allocation adulte handicapé, chaque mois je perçois 900 €.rnrnMerci pour la réponse.

Par **Tisuisse**, le **14/11/2011** à **07:55**

Bonjour,rnrnCette banque, tout comme n'importe quelle autre, n'est pas un service social et, si elle vous autorise un découvert, elle risque fort de ne pas vous rendre service car, vu la faiblesse de vos revenus, vous ne pourriez pas rembourser ce découvert. Relisez les conditions d'ouverture de votre compte ainsi que le fascicule des frais, fascicule que vous recevez au moins 1 fois par an avec votre relevé de compte.